

Extrait du registre des délibérations du

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
Séance du 4 décembre 2012

**Président** : Monsieur François de MAZIÈRES

**Sont présents** : M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Dominique CONORT, M. Jacques BELLIER (pouvoir de Mme Frédérique KIBLER), M. Patrick CONFETTI (pouvoir de M. Philippe LEQUAIN), M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY (pouvoir de M. Claude JAMATI), M. Gilles PANCHER (pouvoir de M. Christophe BOLLENGIER), M. Olivier LEBRUN, Mme Françoise GUYARD (pouvoir de Mme Stéphanie BANCAL), M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS (pouvoir de M. Alain-Louis MIE), M. Christian JOUANE (pouvoir de M. Hervé HOCQUARD), M. Philippe LEJEUNE, Mme Martine ARNAL (pouvoir de M. Claude VUILLIET), M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Roch GAILLET, M. Jean-Luc PESSEY, M. Hadi HMAMED, Mme Roselyne LECOMTE, M. Pierre-Yves STUCKI (pouvoir de Mme Pascale RENAUD), M. Gilles CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Odile GUERIN, M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET, M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Philippe NOYER, Mme Dana SOLECKI, Mme Daniella TROCHU, M. Christian MAMY (pouvoir de M. Bernard DEBAIN), M. Guy HEMET, M. Alain NOURISSIER (pouvoir de Mme Marie-Annick DUCHÊNE), M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, M. Laurent DELAPORTE (pouvoir de Mme Marie BOELLE), Mme Martine SCHMIT (pouvoir de M. Arnaud MERCIER), Mme Liliane HATTRY, M. Erik LINQUIER, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Hervé FLEURY (pouvoir de M. François LAMBERT), Mme Marie SENERS, Mme Christine de la FERTÉ, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT, M. Roland de HEAULME (pouvoir de Mme Pascale ROCHERON).

**Absents excusés** : M. Claude JAMATI (pouvoir à M. Jean-François PEUMERY), M. Hervé HOCQUARD (pouvoir à M. Christian JOUANE), M. Claude VUILLIET (pouvoir à Mme Martine ARNAL), M. Bernard DEBAIN (pouvoir à M. Christian MAMY), Mme Stéphanie BANCAL (pouvoir à Mme Françoise GUYARD), M. Alain-Louis MIE (pouvoir à Mme véronique BANULS), Mme Pascale RENAUD (pouvoir à M. Pierre-Yves STUCKI), Mme Frédérique KIBLER (pouvoir à M. Jacques BELLIER), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Philippe LEQUAIN (pouvoir à M. Patrick CONFETTI), Mme Nathalie KRAMER, M. Frédéric BUONO, M. Olivier FRAUDEAU, M. Christophe BOLLENGIER (pouvoir à M. Gilles PANCHER), Mme Marie-Annick DUCHÊNE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOELLE (pouvoir à M. Laurent DELAPORTE), M. Arnaud MERCIER (pouvoir à Mme Martine SCHMIT), M. François LAMBERT (pouvoir à M. Hervé FLEURY), Mme Pascale ROCHERON (pouvoir à M. Roland de HEAULME), M. Michaël THOMAS.

Secrétaire de séance : M. Hadi HMAMED

Date de convocation : 27 novembre 2012  
Date d'affichage de la convocation : 27 novembre 2012

Nombre de conseillers en exercice : 72  
Nombre de membres présents : 51

**N° de l'ordre du jour :**

**2012.12.03 : Modification des statuts de Versailles Grand Parc – Adhésion de la commune de Châteaufort à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au 1er janvier 2013.**

**□ M. François de MAZIERES, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Vu le Code général des collectivités territoriale et notamment l'article L.5211-18 ;

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu l'arrêté du Préfet des Yvelines en date du 8 novembre 2002 portant création de la communauté de communes du « Grand Parc » ;

Vu l'arrêté des Préfets des Yvelines et de l'Essonne en date du 24 août 2009 portant modification des statuts de la communauté de Versailles Grand Parc relative à l'extension des compétences ;

Vu l'arrêté des Préfets des Yvelines et de l'Essonne en date du 17 décembre 2009 portant transformation de la communauté de communes Versailles Grand Parc communauté d'agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2010 ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n°308/DRCL/2010 du 17 décembre 2010 portant adhésion des communes de Bailly, Noisy-le-Roi et Rennemoulin à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu l'arrêté préfectoral des Yvelines 2011353-0005 du 19 décembre 2011 portant sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (SDCI) des Yvelines ;

Vu la délibération de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc n°2011-06-01 du 28 juin 2011 portant avis sur le projet de SDCI des Yvelines ;

Vu la délibération n°2011/144 de la commune de Châteaufort relative au projet de SDCI ;

Vu la délibération n°2011/168 du 16 novembre 2011 de la commune de Châteaufort relative à l'adhésion à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu le projet de modification du périmètre de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc prévu au SDCI des Yvelines soumis à la CDCI du 3 octobre 2012 ;

Vu la délibération n°2012.03.01 du 25 septembre 2012 de la commune de La Celle Saint-Cloud demandant son adhésion à la communauté d'agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2014 ;

Vu la délibération n°2012-06-01 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc du 26 juin 2012 relative à l'adhésion des communes de Bougival, Châteaufort et La Celle-Saint-Cloud ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n°2012320-0005 du 15 novembre 2012 portant adhésion de la commune de Châteaufort à la communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc avec effet au 1er janvier 2013.

Le conseil municipal de Châteaufort a exprimé son souhait d'adhérer à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au 1<sup>er</sup> janvier 2013 conformément au schéma départemental de coopération intercommunale. Le conseil municipal de La Celle Saint-Cloud a exprimé le souhait d'adhérer à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au 1er janvier 2014. Le préfet des Yvelines a soumis aux membres de la commission départementale de coopération intercommunale un projet de nouveau périmètre de la CAVGP prévoyant l'élargissement de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc à la commune de Châteaufort au 1<sup>er</sup> janvier 2013 et aux communes de Bougival, La Celle Saint-Cloud et Le Chesnay au 1er janvier 2014. Il est donc nécessaire de modifier la délibération n°2012-06-01 et de prendre acte du seul élargissement à la commune de Châteaufort.

La communauté d'agglomération doit procéder à la modification de ses statuts pour acter l'adhésion de cette seule nouvelle commune et définir une nouvelle représentation communautaire.

L'intégration à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc entraîne le transfert des compétences de plein droit, emportant transfert des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice, ainsi qu'à l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés à la date du transfert, au profit de la communauté.

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc est substituée de plein droit, à la date d'extension du périmètre, aux nouvelles communes dans toutes leurs délibérations et tous leurs actes. Les contrats sont exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance, sauf accord contraire des parties.

La modification statutaire portant adhésion de nouvelles communes et définition d'une nouvelle représentation communautaire qui en découle, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-20-1 du Code général des collectivités territoriales, nécessite une délibération du Conseil communautaire et la consultation de l'ensemble des conseils municipaux des communes membres.

La présente délibération sera donc transmise aux conseils municipaux des communes membres, aux fins d'approbation, selon les règles de majorité qualifiée des communes membres, à savoir les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population de celles-ci ou la moitié au moins des conseils municipaux des communes membres représentant les deux tiers de la population. Les communes membres disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, leur décision est réputée favorable.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
le Conseil communautaire :

- 1) modifie la délibération n°2012-06-01 portant sur la modification des statuts de Versailles Grand Parc et l'adhésion des communes de Bougival, Châteaufort et la Celle-Saint-Cloud à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;*

- 2) propose de constater l'adhésion de la commune de Châteaufort à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au 1<sup>er</sup> janvier 2013 ;
- 3) propose d'approuver les statuts révisés de la communauté d'agglomération portant sur l'adhésion de la commune de Châteaufort, ainsi que la définition d'une nouvelle représentation communautaire qui en découle ;
- 4) autorise le Président ou son représentant à prendre toute mesure nécessaire en vue de l'exécution de la présente délibération et à la notifier aux Maires de l'ensemble des communes membres de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ainsi qu'au maire de la commune de Châteaufort ;
- 5) décide de solliciter les préfets des Yvelines et de l'Essonne aux fins qu'ils prononcent, par arrêté interpréfectoral après consultation des conseils municipaux des communes membres et de la commune de Châteaufort, conformément aux dispositions de l'article L.5211-18 du Code général des collectivités territoriales, la modification statutaire résultant de l'adhésion de la commune de Châteaufort à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

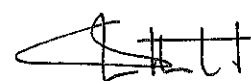
Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 51

Suffrages exprimés : 66 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,  
Par délégation,



**Olivier BERTHELOT**  
Directeur Général des Services

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-247800584-20121218-20121203-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2012